

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2006

L'an deux mil six, le 30 Juin à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES, Maires ad joint,
Mrs BERLY, FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, HOYER,
Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme CROS-GIMBERT, (pouvoir à Mr FLAMBARD)

Absents : C. COLLARD, G. ROUSSEAU

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 Mars 2006

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 Avril 2006

En l'absence de Madame CROS-GIMBERT, le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 29 Avril 2006. Ce document est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS :

- **Aménagement du Carrefour Destin**

Monsieur PERRONNET, nouveau responsable de l'Agence routière départementale a indiqué que les travaux seront réalisés cet été.

- **Sentiers de randonnées**

l'inauguration a eu lieu Samedi 24 Juin ; il reste quelques bancs a poser.

- **Extension de réseaux chemin de la fontaine**

Ces travaux sont presque terminés (empierrement au début du chemin du plat douet)
Ils ont donné lieu à une coupure non prévue qui a touché durant une bonne partie de la matinée un secteur semble t il assez étendu de la commune. Un courrier a été adressé au président du Syndicat d'Eau de Gonneville pour faire part de notre mécontentement.

PROJETS :

- **barrière Salle des buttereaux et accès tennis**

l'actuelle barrière posée entre la salle et le tennis est inesthétique et peu pratique.

Mr Gilles propose de la remplacer par une barrière comportant une partie centrale amovible et un portillon le long de la salle.

Après échange de vue, le choix se porte sur une barrière métallique. En même temps, un accès handicapé du court sera aménagé en supprimant les marches actuelles.

- Aménagement du bourg

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la visite de Monsieur DUPLANTIER Architecte conseil du CAUE. Les points suivants ont été examinés :

- . Stationnement des véhicules aux abords de l'école
- . Traitement des murs extérieurs de la Mairie
- . Accès au cimetière et à l'église
- . Réfection du porche de l'église
- . Mise en valeur du lavoir
- . Entretien de l'église

une nouvelle réunion est prévue avec le jardinier conseil le 8 Septembre au cours de laquelle seront notamment examinés les questions relatives à l'habillage des retenues de terre à réaliser en haut du chemin de l'église et devant l'église après creusement.

Entre temps, il serait utile d'étudier plus avant la question du réhaussement du porche de l'église.

Il est prévu de réunir ces différentes informations pour la fin de l'année afin de monter les dossiers de demande de subvention pour 2007.

Toutefois, le Conseil décide le remplacement, aux meilleures conditions du marché, des gouttières et descentes d'eau le long du chemin qui provoquent des « mouilles » à l'intérieur.

ACQUISITION PARCELLE ZB 19

Par délibération en date du 9 Décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle ZB 19 d'une contenance de 1ha 06a 14ca actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier pour une somme de 11.518,82 Euros.

Cette transaction était réalisée dans le cadre d'un dispositif de portage financier mis en place en 2001 par notre commune grâce à l'aide de l'E. P. F.

Ce prix était valable pour une signature de l'acte avant fin Mai 2006 ; cependant, cette date n'a pu être tenue aussi, le prix se trouve modifié et il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération.

Le Maire propose donc d'acquérir cette parcelle pour une somme de 11.562,37 €uros qui tient compte de cette actualisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette acquisition au nouveau prix.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire indique que pour faire face au paiement de la participation au SIVOM pour les désordres survenus sur l'assainissement de St Gatien, il y a lieu d'augmenter la prévision budgétaire du poste 6554 contributions diverses de 1.400 €uros. Cette dépense étant financée par une diminution du poste entretien de voirie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité, les nouveaux crédits budgétaires sont donc les suivants :

- **6554 Contributions diverses** **1.800 €uros**
- **61523 Entretien voies et réseaux** **9.273 €uros**

CREATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a réservé depuis plusieurs années un nom de domaine afin de réaliser un site internet.

Une offre de stage d'un étudiant ingénieur informatique nous donne l'opportunité de concrétiser ce projet.

Il est remis à chaque conseiller la liste des informations qui pourraient être mises en ligne ; il est notamment proposé de créer une page pour les activités professionnelles et les hébergeurs (gites, chambres d'hôtes)

Après échanges de vues, le Conseil décide de proposer une inscription gratuite compte tenu de la mise en place de la taxe de séjour.

ELIGIBILITE DES LIGNES TELEPHONIQUES AU HAUT DEBIT

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée sur l'ensemble du territoire communal. Il ressort que les zones d'ombre suivantes demeurent :

- Chemin des Hunières
- Chemin des Parquets
- Route du Mont Chéron (partie sud)

PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce projet de document est approuvé il sera distribué à toutes les habitations

ACCES DE LA PROPRIETE PETIT

Monsieur le maire expose la demande de Monsieur PETIT visant à améliorer l'accès de sa propriété. Le Conseil Municipal considérant la configuration des lieux ne voit pas d'autre amélioration possible qu'un complément d'empierrement limité. De plus, le Conseil Municipal rappelle que Monsieur PETIT à la possibilité de réactiver son autre entrée par le chemin des grosses pierres ce serait beaucoup plus judicieux du fait que ce chemin dessert déjà plusieurs habitations et qu'il est sans pente.

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Monsieur GILLES rend compte de la visite sur le terrain de la commission voirie.

GRIPPE AVIAIRE :

Monsieur le Maire confirme que l'alerte est levée mais qu'il reste à prendre les précautions de base par exemple protéger la nourriture et l'eau consommée par la volaille.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 H 45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL